LIMOUSIN
Axe 2 : Développer les compétences et accompagner les parcours métiers des agents

Amélioration de la pertinence des soins en équipe

Contexte

Un soin est qualifié de pertinent lorsqu'il est dispensé en adéquation avec les besoins du patient et conformément aux données actuelles de la science, aux recommandations de la haute autorité de santé (HAS) et des sociétés savantes. L'amélioration de la pertinence des soins a des effets sur la qualité et de la sécurité des soins et les dépenses de santé. Concrètement, il s'agit de participer à l'amélioration continue des pratiques cliniques (pertinence des actes, des examens d'imagerie et utilisation des produits de santé), d'optimiser les modes de prises en charge (les modalités ambulatoires), de réduire les inadéquations court séjour / SSR et de limiter les hospitalisations évitables. Une démarche d'amélioration de la pertinence des soins ne peut avoir de résultats que si elle est menée dans le cadre d'un travail en équipe associant le corps médical et les personnels paramédicaux. En effet, si le corps médical a la responsabilité de prescrire, les personnels paramédicaux -plus proches des patients- éclairent les décisions médicales.

Objectifs

- Diffuser la culture de l'amélioration de la pertinence des soins pour que l'approche pertinence soit partagée en équipe par l'ensemble des professionnels
- Sensibiliser les professionnels de santé concernés sur les actions qui relèvent de leurs compétences pour assurer l'amélioration de la pertinence de certains actes et de certains parcours de soins
- Aider ainsi les prescripteurs des établissements hospitaliers publics pour une prise de décision pertinente
- Sensibiliser les professionnels aux pratiques collaboratives autour de la pertinence de certains actes et de certains parcours de soins,
- Donner aux professionnels de santé, la méthode et les outils permettant de mettre en œuvre dans leurs structures d'exercice programme d'amélioration de la pertinence des soins en équipe adapté à leur structure d'exercice

Renseignements complémentaires

Coût pédagogique : "gratuit" pour les groupes inter établissements financement sur des crédits régionaux.

Pour les groupes intra établissement : financement sur les plans de formation (5 040 € /groupe).

Programme

Etape 1 : L'initialisation de la formation avec la présentation de la formation et le test de positionnement (à distance – 15 jours avant le début de la formation)

Etape 2 : La formation (1ère partie : 2 jours / en présentiel)

- Comprendre le sens de l’amélioration de la pertinence des soins et identifier les enjeux
- Appréhender la démarche d’amélioration de la pertinence des soins dans le cadre de pratiques collaboratives
- S’initier aux méthodes et outils d’évaluation de la pertinence des soins en équipe
- Savoir mettre en œuvre une démarche d’amélioration de la pertinence des soins en équipe

Etape 3 : L’intersession avec expérimentation d’un projet d’amélioration de la pertinence des soins

- Mise en œuvre de la démarche d’amélioration de la pertinence

Etape 4 : La formation (2ème partie : 1 jour / en présentiel)

- Renforcer ses compétences de l’amélioration de la pertinence des soins en équipe à partir d’un retour d’expérience
- Savoir pérenniser la dynamique d’amélioration de la pertinence des soins en équipe

Etape 5 : Le suivi (sur 3 mois)

- Supervision par le formateur de la mise en place du dispositif d’amélioration concerté et régulé en équipe (de la pertinence des soins)
- Bilan de la mise en œuvre du plan d’actions DPC et de la mesure de l’impact de la formation

Public
Professionnels de santé des établissements hospitaliers : médecins et personnels paramédicaux dans le cadre d’une approche d’équipe. Les participants doivent correspondre **à des équipes ****constituées **de médecins et personnels paramédicaux de même structure exerçant habituellement ensemble

Exercice
2019

Nature
AFR

Organisé par
GRIEPS

Durée
21 heures